

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2125

présenté par
M. Touraine, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 5, substituer à la deuxième occurrence du mot :

« de »

les mots :

« prévues à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.